



Partage d'une maison en cas de divorce

Par **moogly**, le **30/09/2008** à **13:12**

Bonjour,

Je suis mariée depuis 4 ans et j'ai un petit garçon de 10 mois.

Depuis notre union, mon mari est infidèle verbalement et physiquement.

On dit que le "pardon" peut enrichir les sentiments... Je n'y crois plus, je me sens de plus en plus humiliée et je pense avant tout à mon enfant.

J'aime mon mari et cet amour me fait souffrir.

Mon mari ne participe à aucune charge. Nous sommes propriétaires depuis 2 ans et mon mari me laisse la charge du remboursement du crédit, les impôts, l'électricité, le gaz, le téléphone, les assurances des voitures et l'achat des voitures.

Le pire, c'est qu'il est tous les mois à découvert.

J'ai perdu mon papa en mars 2008, ayant accouché en novembre 2007, j'ai pris un congé parental pour faire face à cette disparition. J'ai vidé mes comptes car mon mari m'aide en rien... J'ai repris le travail début septembre et j'ai donc des frais de nounou pour mon fils que j'ai également à ma charge.

J'étouffe et je ne cesse de le responsabiliser mais il continue à vivre comme s'il était seul.

Ma question est de savoir si je demande le divorce, sachant que nous n'avons pas de contrat de mariage, s'il y aura obligatoirement un partage de la maison ? Etant donné qu'il ne rembourse rien, je peux justifier de virement sur son compte pour renflouer ses découverts et de factures en mon nom par prélèvement automatique.

Aujourd'hui, je suis dans l'incapacité de racheter sa part de maison et cela me ferait bien flic, qu'il ai droit à quelques chose.

Merci de bien vouloir m'apporter une réponse